

Commune de SAINT MARTIN EN HAUT ORGANIGRAMME DES SERVICES MUNICIPAUX

42 agents permanents (36 communaux + 6 CCMDL)
37,32 ETP (équivalent temps plein) : 31,52 commune et 5,80 CCMDL

Le Maire

Le Conseil Municipal Mesdames et Messieurs les adjoints

Directeur Général des Services

SERVICE ADMINISTRATIF
Personnel détaché de la Communauté
de Communes des Monts du Lyonnais

- Comptabilité 28 h
- Accueil Urbanisme
- Accueil Communication Associations
- Accueil Secrétariat général
- Ressources Humaines Comptabilité

Policier municipal
POSTE VACANT
Agent communal

Mis à jour le 1er janvier 2021
Temps pleins (35 h) sauf mention contraire

Directeur du Service Technique

Responsable prévention de la commune
(Chargé de l'hygiène et de la sécurité du personnel)

SERVICE TECHNIQUE
Voirie - Espaces verts - Bâtiments
Personnel communal

ENTRETIEN DES BATIMENTS
Personnel communal

- Espace loisirs culture (MJC) - 20,5 h
- Mairie Coordination générale du service
- Gestionnaire salle des fêtes
- Ecole publique Médiathèque centre paramédical 19 h
- Ecole publique Médiathèque et SDIS 28,5 h
- Salle des Cherchères, Maison de Pays centre paramédical 26,5 h
- Salle des sports 17,5 h
- MELI MELO Croix Rouge 24,5 h

- Adjoint technique Espaces verts
- Adjoint technique Voirie
- Adjoint technique Voirie
- Adjoint technique Espaces verts
- Adjoint technique Bâtiments 30 h
- Adjoint technique Polyvalent Poste vacant
- Adjoint technique Espaces verts
- Adjoint technique Espaces verts
- Adjoint technique Bâtiments festivités

ECOLE PUBLIQUE
Agents techniques spécialisés des écoles maternelles
Personnel communal

- ATSEM 30,8 h
- ATSEM 30,8 h
- Accompagnement et encadrement des maternelles (2 temps partiels : 13 h + 6 h)

CAMPING MUNICIPAL
Régie directe

RESTAURANT SCOLAIRE
Régie directe

Gestionnaire chef de cuisine
Apprenti (e)

Gestionnaire
17,5 h

VILLAGE NATURE
Régie directe

Cuisinier **Cuisinier**

- Directrice**
 - Restauration en attente réouverture du site
 - Accueil Administration 25 h
 - Hébergement en attente réouverture du site

- APR (agent polyvalent de restauration)
- APR (agent polyvalent de restauration)
- APR (agent polyvalent de restauration)
- APR (agent polyvalent de restauration)
- APR (agent polyvalent de restauration)
- APR - mi-temps (17,5 h) (agent polyvalent de restauration)
- APR - temps partiel (19 h) (agent polyvalent de restauration)
- APR - temps partiel (19 h) (agent polyvalent de restauration)
- APR - temps partiel (12,5 h) (agent polyvalent de restauration)

+ vacataires et extras suivant besoins